

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

**COMMANDE
PUBLIQUE**

Séance du Comité Syndical du 17 mars 2022 à 18 heures 00

SOUS-DOMAINE :

L'an deux mille vingt-deux, les dix-sept mars à dix-huit heures.

Marchés publics

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

OBJET :

Marché de colonnes

Légalement convoqué s'est rassemblé à la Maison des Associations, Salle Lauragais à 11400 Castelnaudary

Le nombre de
conseillers en service
est de 40

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER.

Présents :

Rendue exécutoire

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, ASENSIO Brice, BACHARAN Max, BATIGNE Robert, BOUSQUET Alain, BRUNEL Christophe, COSTE Gilbert, DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER Jean-Marc, FABRE Danielle, FABRE Jocelyne, GREFFIER Philippe, LAMARQUE Gérard, LEMOINE Cédric, OURLIAC Christian, OURLIAC Jean-François, PECH Bernard, PELISSIER Alain, PRADEL Christophe, PEROTTO Serge, PEYRAS Benjamin, QUAGLIERI Jean-Pierre, ROSALIE Eric, SOLER Floréal.

Convocation du
Comité en date du :

11 mars 2022

Absents remplacés :

PASSEMAR Aurélien remplacé par CATHALA André.

Affichage en date du :

11 mars 2022

Absents excusés :

ALRIC Didier, AVERSENG Jean-Luc, BATIGNE Robert, BAURES Jean-Louis, BOUSQUET Alain, BOUSQUET Sébastien, CAU Marie-Paule, CAZENAVE Serge, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FRONT Gérard, HENNEBELLE Jean-Luc, MAERTEN Didier, PAINCO Paul, POUSSIER Grégory, PUJOL Michel, VIDAL Pierre, VIOLA André.

Date du comité
syndical :

17 mars 2022

Délibération n°
2022008

Secrétaire de séance : FABRE Jocelyne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Afin d'étoffer le parc actuel, nous devons acheter des colonnes à tri sélectif.
Cet achat représente un lot de 55 colonnes : 55 x 1 400,00 €(environ) → 77 000,00 Euros.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer et d'autoriser le lancement du marché public.

LE COMITE SYNDICAL
Où l'exposé du Président
Après en avoir délibéré

Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 17 mars 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER

